

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_04_01
Séance du 27 avril 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230427-2023_04_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/05/2023

Affichage 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :

21/04/2023

Date d'affichage :

21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET, William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Plan de financement pour travaux d'éclairage public – armoire AV – abaissement de 80% secteur gendarmerie

Dans le cadre de la mise en place de l'abaissement de l'éclairage public dans le secteur de la gendarmerie, rue du Colonel Beltrame, un devis de mise en place d'une armoire a été demandé

Le SDE 18 a proposé un devis de 816 € HT.

Sachant que le SDE18 en prend la moitié à sa charge, le solde de 408 € sera à la charge de la commune.

M. le maire propose d'adopter le plan de financement tel que décrit.

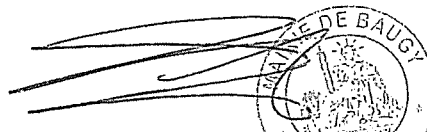
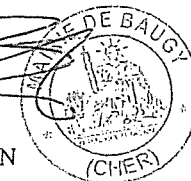
Le conseil municipal, après délibération approuve ce plan de financement et autorise M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance


William FOUCHER

Le Maire


Pierre GROSJEAN


Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 21/5/23

Publication du 21/5/23 sur le site : commune-baugy18.fr



Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers
- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :
21/04/2023

Date d'affichage :
21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Attribution des marchés pour les travaux de la boucherie

Vu le projet de construction d'une boucherie

Vu l'appel d'offres lancé pour ces travaux sous la forme de procédure adaptée

Vu la délibération 2023_03_12 concernant l'appel d'offres pour les travaux de la boucherie

Cette consultation a été lancée le 28 mars 2022 pour une remise des offres le 02 mai 2022 à 12h00

Vu l'analyse des offres par le cabinet Franck Aupic

Le critère de jugement des offres étaient établis comme suit : valeur technique 30 % et prix 70 %

Considérant que le conseil municipal doit donner son avis sur le choix des entreprises retenues

M. le Maire présente un tableau détaillant par lot les entreprises ayant proposées leurs services :

La consultation comprenait 13 lots :

| Lot | Désignation |
|-----|--|
| 1 | Gros Œuvre |
| 2 | Charpente couverture |
| 3 | Menuiseries extérieures |
| 4 | Menuiseries intérieures |
| 5 | Plâtrerie |
| 6 | Electricité chauffage rafraichissement |
| 7 | Plomberie sanitaire |
| 8 | Chambres froides |
| 9 | Peinture |
| 10 | Carrelage faïence |
| 11 | Désamiantage |
| 12 | Déconstruction |
| 13 | VRD |

La commission d'attribution s'est réunie le 17 avril 2023 à 18h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, M. le maire propose de retenir les prestataires suivants, classés mieux-disants :

| Lot | Désignation | Nom de l'entreprise | montant Hors taxes |
|-----|--|---------------------|---------------------------|
| 1 | Gros œuvre | CAZIN | 54 745,01 € |
| 2 | Charpente couverture | LOISEAU Sarl | 19 502,42 € |
| 3 | Menuiseries extérieures | Miroiterie du Berry | 34 538,00 € |
| 4 | Menuiseries intérieures | Raineri | 21 938,58 € |
| 5 | Plâtrerie | PRGC | 29 781,31 € |
| 6 | Electricité chauffage rafraichissement | GUYARD BOURREAU | 45 363,75 € |
| 7 | Plomberie sanitaire | GUILLOT David Sarl | 19 065,39 € |
| 8 | Chambres froides | EUROMAT | 48 690,00 € |
| 9 | Peinture | ----- | ----- |
| 10 | Carrelage Faïence | CAZIN | 33 250,00 € |
| 11 | Désamiantage | DDC | 24 425,00 € |
| 12 | Déconstruction | CAZIN | 24 967,01 € |
| 13 | VRD | CAZIN | 32 285,60 € |
| | | TOTAL | 388 552,07€ |

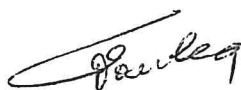
TOTAL

388 552,07 HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces choix et autorise M. le maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises retenues, les avenants éventuels et à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et à la gestion ultérieure de ces marchés de travaux.

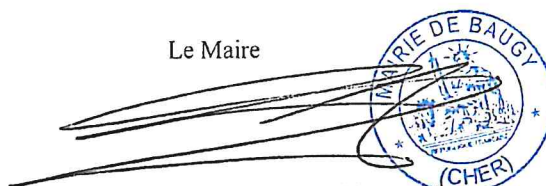
Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



William FOUCHER

Le Maire



Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 04/05/2023

Publication du 04/05/23 sur le site : commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_04_03
Séance du 27 avril 2023**



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :

21/04/2023

Date d'affichage :

21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET, William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Modification des statuts de La Septaine

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la CDC La Septaine,
Vu le courrier en date du 22 mars 2023 de La Septaine demandant d'approuver la modification des statuts
Vu la délibération 2023_03_009 de La Septaine

Le conseil municipal, accepte de modifier les statuts comme suit :

- * intégrer dans ses statuts la compétence facultative suivante :
- « réalisation des études préalables à la prise de nouvelles compétences »
- * d'intégrer dans ses statuts la compétence facultative suivante :
- « étude et construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ainsi que la gestion et la perception des loyers auprès des praticiens »

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

William FOUCHER

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 21/5/23

Publication du 21/5/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023_04_04
Séance du 27 avril 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230427-2023_04_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/05/2023

Affichage 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :

21/04/2023

Date d'affichage :

21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET, William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Attribution subvention à l'association Club d'Avord Tir à l'Arc

Vu la demande du président de l'association Alain Joyeux en date du 3 mars 2023

Vu l'organisation d'un championnat de France de tir à l'arc les 7 et 8 octobre 2023 à Gron qui réunira 30 équipes féminines et 40 équipes masculines venues de toute la France, une cinquantaine de bénévoles et une vingtaine d'arbitres de la région Centre Val de Loire

Considérant que certains participants résident sur le territoire communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 € à cette association.
Cette somme sera prélevée au compte 65748 du budget 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

William FOUCHER

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 2/5/23

Publication du 2/5/23 sur le site : commune-baugy18.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2023_04_05
Séance du 27 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230427-2023_04_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/05/2023

Affichage 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :

21/04/2023

Date d'affichage :

21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Étaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET, William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Montant des récompenses au concours des maisons fleuries 2023

Considérant que la commune souhaite organiser un concours des maisons fleuries en 2023
Considérant que pour récompenser les familles qui ont fleuri leurs maisons, il y a lieu de définir le montant des bons d'achat qui seront remis à une date à définir.

M. le Maire propose :

- 1^{er} prix : bon d'une valeur de 100 €
- 2^{ème} prix : bon d'une valeur de 80 €
- 3^{ème} prix : bon d'une valeur de 50 €
-

Les bons d'achats seront pris chez la fleuriste de Baugy (Fleurs de Baugy)

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

William FOUCHER

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 21/5/23

Publication du 21/5/23 sur le site : commune-baugy18.fr

République Française
Commune de
BAUGY

Département
CHER

☎ 02.48.26.15.28.

Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2023_04_06
Séance du 27 avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200083798-20230427-2023_04_06-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/05/2023

Affichage 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de Conseillers

- En exercice : 22
- Présents : 19
- Votants : 19 + 3 pouvoirs

Date de la convocation :

21/04/2023

Date d'affichage :

21/04/2023

Le 27 avril 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de BAUGY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents (19) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Claude GRIMOIN, Yvonne DUBOURG, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Sylviane PASDELOUP, Frédéric ESBERT, Florence LAVOT-PETIT, Jean-Pierre VERTALIER, Alain BAUDON, Catherine SAULET, William FOUCHER, Christophe ANDRAULT, Frédéric LEUDIERE et Victor CORNEJO

Pouvoirs (3) :

M. Mathieu MORISSE à Mme Isabelle DESIAUME
Mme Catherine de CHALENDAR à Mme Muriel SABATE
Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON

Secrétaire : M. William FOUCHER

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet au 1^{er} mai 2023

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que pour seconder les services techniques il convient de créer un poste d'adjoint technique saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer :

- 1 poste du 1^{er} mai au 30 juin 2023 à temps complet rémunéré indice IB 367, IM 340

M. le maire demande aux membres de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

William FOUCHER

Le Maire

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique à la Préfecture du Cher le 2/5/23

Publication du 2/5/23 sur le site : commune-baugy18.fr

